

## RAPPORT FINANCIER 2020

### Energie Partagée Association

L'année 2020 s'inscrit dans la continuité du développement d'ENERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION. Le budget de l'association a augmenté de 20,3 % par rapport à 2019, soit une moyenne de 26 % de développement par an entre 2017 et 2020. Forte de son expérience depuis plus de 10 ans, l'association a consolidé ses actions régulières.

L'exercice considéré a débuté le 1er janvier 2020 et s'est terminé le 31 décembre 2020.

Le montant total du bilan s'établit, au 31 décembre 2020, à **1 014 034 euros**.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 fait apparaître un résultat comptable positif d'un montant de + **39 116 euros**.

#### 1. Charges de l'exercice

Les équipes de l'ASSOCIATION ENERGIE PARTAGÉE assurent les missions d'animation de réseau, la coordination des réseaux, la formation des acteurs citoyens, la sensibilisation et la communication du mouvement au niveau national et sur 3 régions : Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

	CR 2018	CR 2019	BP 2020	CR 2020	BP 2021
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL (en k€)</b>	394	537	729	634	820
Nombre ETP salarié-e-s / alternances	7,4	11,5	13,1	11,9	14,5
Nombre ETP stagiaires	0,94	1,08	2,6	1,9	3
% par rapport aux charges de l'exercice	56,3 %	63,3 %	58,8 %	59,5 %	58,9 %

L'ensemble de ces missions se développent en 2020, justifiant l'arrivée de nouveaux salariés avec :

- 1 poste de chargée de communication depuis septembre 2020,
- 1 poste d'animatrice régionale en Sud-Provence Alpes Côte d'Azur depuis avril 2020
- ainsi qu'1 poste d'animatrice nationale sur une fonction juridique pendant 1 an

**Les charges de personnel** représentent 59,5 % des charges de l'exercice soit 634 473 €. Le pourcentage de la masse salariale oscille autour de 60 % suivant les années.



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

**ASSOCIATION**

**Les charges indirectes** (hors temps de travail des animateurs sur le temps support) représentent 15,6% des charges de l'exercice. Elles sont en augmentation de 19 k€ par rapport à 2019 mais diminuent en pourcentage par rapport à l'ensemble des charges de l'exercice. Malgré le développement de l'activité, nous pouvons observer une maîtrise des charges de structure qui augmentent moins vite que les charges de personnel.

en k€	CR 2018	CR 2019	BP 2020	CR 2020	BP 2021
Loyers et charges	22	36	42	40	42
Petits équipements et fournitures	2	2,5	3,5	1,7	3,5
Assurances	1	1	1	1	1,2
Déplacements / réceptions	0	4,7	0	0	0
Expert comptable et CAC	21	20	23	29	26
Gestion administrative et financière	52	60	60	68	90
Frais et services bancaires	3,5	5,4	7,8	2,9	8,5
Autres frais généraux	7	7,6	6	13	10
Amortissements	9	10	13	11	15
<b>TOTAL CHARGES INDIRECTES</b>	<b>117</b>	<b>148</b>	<b>156</b>	<b>167</b>	<b>197</b>
% par rapport aux charges de l'exercice	16,6 %	16,7 %	12,5 %	15,6 %	14,5 %

Cela concerne principalement les postes suivants :

- les locations de bureau et charges afférentes : Paris, Nantes, Marseille, Forcalquier, Bordeaux, Autrans-Méaudre en Vercors
- les honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes
- les conventions de mise à disposition par ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE sur les missions de direction, de responsabilité administrative et financière ainsi que la gestion des ressources humaines
- les dotations aux amortissements correspondent aux amortissements sur du matériel informatique, et des jeux.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

*Siège social* : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

*Adresse administrative* : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

[association@energie-partagee.org](mailto:association@energie-partagee.org)

**Les charges directes** représentent 24,8 % des charges de l'exercice (contre 20,5 % en 2019 et 26,9 % en 2018). Elles sont en légère augmentation de 4,3 % par rapport à 2019.

en k€	CR 2018	CR 2019	BP 2020	CR 2020	BP 2021
Prestations externes	120	99	242	221	309
Frais de missions	54	65	98	30	50
Autres (fournitures, cotisations, frais postaux, etc.)	13	14	15	15	15
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>188</b>	<b>178</b>	<b>355</b>	<b>265</b>	<b>374</b>
% par rapport aux charges de l'exercice	26,9 %	20,5 %	28,6 %	24,8 %	26,8 %

Elles se répartissent de la manière suivante :

- 221 k€ de prestations externes soit 83,2 % des dépenses directes
  - pour la communication nationale et régionale
    - pour différents outils de communication et impressions (site internet, vidéos, plaquettes et fiches, etc.) (60 k€)
    - mise à jour et envoi de la BD Ma Propre Energie (11 k€)
    - prestation pour l'animation des réseaux sociaux (3 k€)
  - pour l'animation nationale et régionale
    - prestation pour la mise en place d'un outil de gestion du sociétariat (5k€)
    - partenariat avec l'association des Centrales Villageoises (5 k€)
    - partenariat avec la coopérative des 7 vents (10 k€)
    - prestation sur le plaidoyer et soutien juridique (25 k€)
    - Mise en place de la charte hydro (4 k€)
    - mise en place de la carte des acteurs et d'un outil de gestion des adhérents (20 k€)
    - accompagnement sur la recherche de financement (3 k€)
    - prestation sur des outils pédagogiques (webinaire, créations de fiches, etc.) (20 k€)
    - prestation pour notre activité de formation (12 k€)
    - autres prestations (40k€)
- 30 k€ de frais de mission soit 11 % des dépenses directes. Cette diminution importante (écart de 68 k€ par rapport au prévisionnel) s'explique par le contexte de crise sanitaire depuis mars 2020. Ainsi, une grande partie des événements (formations, rencontre des réseaux, AG, conseil d'administration, etc.) ont dû être annulés ou se tenir uniquement en visio-conférence.
- 15 k€ d'autres frais comme l'achat de fournitures, les cotisations à des réseaux nationaux (CLER, RAC, AMORCE, COLLECTIF TRANSITION CITOYENNE, etc.) ainsi que les frais postaux pour l'envoi des colis aux nouveaux adhérents. Cela représente 5,7 % des charges directes.

**Les charges financières** correspondent aux charges liées à nos demandes d'avance auprès de la banque dans le cadre de notre contrat de Dailly. Ces frais ont diminué car l'association a moins sollicité cet outil de trésorerie.



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

## 2. Produits de l'exercice

Le montant total des produits de l'exercice atteint (hors fonds dédiés) 1 155 236 euros, contre 1 094 906 euros en 2019 soit une augmentation de 6 %. Cette augmentation s'explique par le développement de l'activité de l'association et la reconnaissance d'ENERGIE PARTAGÉE (20 conventions de financements publics ou privés en 2020)

en k€	CR 2018	CR 2019	BP 2020	CR 2020	BP 2021
Subventions publiques	489	702	793	793	853
Subventions privées	156	164	161	62	145
Ressources propres	156	229	282	299	324
<b>TOTAL RESSOURCES (hors fonds dédiés)</b>	<b>801</b>	<b>1 094</b>	<b>1 236</b>	<b>1 155</b>	<b>1 323</b>

Les produits proviennent de plusieurs ressources :

- 25,8 % de ressources propres (contre 20,9 % en 2019 et 19,4 % en 2018)
- 68,6 % de subventions publiques (contre 64,1 % en 2019 et 61,0 % en 2018)
- 5,3 % de subventions privées (contre 14,9 % en 2019 et 19,4 % en 2018)

Les ressources propres augmentent en montant et en pourcentage. Elles représentent un quart des ressources de l'exercice. Malgré cela, la dépendance aux subventions publiques augmente en passant de 50,4 % en 2017 à 68,6 % en 2020. L'ADEME représente 41,8 % des ressources de l'exercice (contre 42,3 % en 2019). Les subventions privées sont en diminution.

### Ressources propres

Les ressources propres sont en augmentation de 31 % par rapport à 2019. Ces produits proviennent de plusieurs sources :

- 14% des cotisations
- 39 % de prestations
- 3,9 % de la formation
- Les autres ressources proviennent d'autres partenariats ou des structures du mouvement Energie Partagée.

Les produits venant de l'activité formation sont en chute. Cela s'explique par le contexte de crise sanitaire depuis mars 2020 : seulement une partie de l'activité a pu être maintenue à distance.

en k€	CR 2018	CR 2019	BP 2020	CR 2020	BP 2021
Cotisations	24	33	35	44	45
Vente de produits (BD, Jeux, etc.)	2	0	0	22	5
Vente de presta EP/RR	22	30	56	65	40
Vente de presta tiers	10	32	50	52	80
Formations	19	34	50	13	30
Mise à disposition personnel EP	55	63	60	61	80

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

[association@energie-partagee.org](mailto:association@energie-partagee.org)



# ÉNERGIE PARTAGÉE

ASSOCIATION

Convention partenariats	0	0	0	6.5	15
Autres	24	32	31	36	30
<b>TOTAL RESSOURCES PROPRES</b>	<b>156</b>	<b>229</b>	<b>282</b>	<b>300</b>	<b>324</b>

## Subventions publiques

De par ses actions d'accompagnement de projets et de sensibilisation du grand public aux questions de développement des projets citoyens d'énergie renouvelable, l'association est soutenue par des financeurs publics.

en k€	CR 2018	CR 2019	BP 2020	CR 2020	BP 2021
ADEME	347	463	459	483	471
CONSEILS REGIONAUX	119	134	204	178	178
EUROPE	17	51	51	50	122
AUTRES COLLECTIVITES LOCALES	7	55	80	81	81
<b>TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>	<b>489</b>	<b>702</b>	<b>793</b>	<b>793</b>	<b>853</b>

Au niveau national, la convention avec l'ADEME a été renouvelée pour 3 ans du 01/04/2018 au 31/03/2021. L'année 2020 est la 3ème et dernière année de mise en œuvre de cette convention.

Présente dans 3 régions en direct (Ile-de-France, Centre-Val de Loire et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'association bénéficie du soutien des conseils régionaux et des ADEME locales. L'association bénéficie également du soutien du FEDER (en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), de la Métropole de Paris (en région Ile-de-France), de la Métropole Aix Marseille Provence (en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), et du Pays Gâtinais et Loire-Beauce (en région Centre-Val de Loire).

## Subventions privées

en k€	CR 2018	CR 2019	BP 2020	CR 2020	BP 2021
Fondation MACIF	53	50	0	7	13
Fondation BUFFARD	10	0	0	0	0
Fondation PROGRES DE L'HOMME	17	17	16	16	40
Fondation TERRE SOLIDAIRE	15	15	15	29	15
Fondation CARASSO	8	2	0	0	15
Fondation REXEL	20	20	0	0	0
Fondation HORIZONS	15	40	40	0	37
Fondation UN MONDE PAR TOUS	10	10	10	10	0
AUTRES	8	10	80	0	40
<b>TOTAL SUBVENTIONS PRIVEES</b>	<b>156</b>	<b>164</b>	<b>161</b>	<b>62</b>	<b>145</b>

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

[association@energie-partagee.org](mailto:association@energie-partagee.org)



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

**ASSOCIATION**

Le montant de subventions privées est de 62 k€. Il est en diminution de – 62 % par rapport à 2019. L'association est soutenue par 4 fondations privées en 2020, elle n'a pas réussi à mobiliser de nouvelles fondations sur 2020. Cette diminution s'explique par l'affectation de la subvention de la fondation Horizons sur l'exercice 2021 et la diminution de la subvention Macif. L'association essaye de développer des partenariats sur la durée avec des engagements pluriannuels. Cela demande un travail permanent et sur la durée.

### 3. Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles de 10 391 € correspondent à une subvention non utilisée sur notre convention avec l'ADEME nationale concernant la période du 01/04/2018 au 31/03/2020 (année 1 et 2 de la convention). Cela est lié à une interprétation erronée : la convention avait été enregistrée comme une convention pluriannuelle alors qu'il s'agit bien d'engagements annuels.

### 4. Fonds dédiés

Aux produits de l'exercice 2020, s'ajoutent les reports de ressources 2019 non utilisées de 427 701 euros auxquelles il faut enlever :

- les engagements restant à réaliser au 31/12/2020 de 231 988 euros
- les ressources liés à la convention avec l'ADEME nationale concernant la période du 01/04/2018 au 31/03/2020 (année 1 et 2 de la convention) de 234 654 euros

**L'impact des fonds dédiés sur le résultat est de – 39 k€.** Cette charge est en partie compensée par la reprise d'une provision passée en 2018 et en 2019.

en k€	CR 2018	CR 2019	BP 2020	CR 2020	BP 2021
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	129	251	427	427	232
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	251	427	418	232	121
- Autres charges				234	
<b>IMPACT FONDS DEDIES SUR LE RESULTAT</b>	<b>-122</b>	<b>-176</b>	<b>+9</b>	<b>-39</b>	<b>+111</b>

La méthode de calcul des fonds dédiés tient compte des taux d'intervention de chaque financeur ainsi que du cofinancement à mobiliser pour chaque axe analytique. Pour rappel, l'affectation des subventions est effectuée par financeur et par action :

- Concernant les fonds dédiés en région Centre (CR Centre-Val-De-Loire et Ademe Centre), cela s'explique par une erreur de calcul sur les fonds dédiés en clôture 2018 et 2019, cela sera régularisé sur la clôture 2021.
- Le montant de fonds dédiés sur les autres partenaires s'explique par les retards pris sur les plans d'action.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

[association@energie-partagee.org](mailto:association@energie-partagee.org)

## 5. Le bilan – Actif / Passif

Le total de bilan est de 1 014 034 € (contre 1 239 676 € au 31/12/2019). **La diminution du bilan s'explique principalement par la diminution des fonds dédiés.**

### Au niveau du passif

Au passif, les fonds propres de l'association s'élèvent au 31 décembre 2020 à 141 167 € soit 14,1 % du bilan (contre 102 051 € au 31/12/2019, soit 8,2 % du bilan).

S'ajoutent des quasi fonds propres, à savoir les contrats d'apport associatif suivants :

- France Active (5k€) (remboursement en cours de 6 k€ par an jusqu'en 05/2021)
- Enercoop (19 k€) (remboursement en cours de 10 k€ par an jusqu'en 12/2022)
- Energie Partagée Investissement (50 k€) (remboursement à prévoir).

**L'association a encore besoin de consolider ses fonds propres pour financer son cycle d'exploitation.**

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit concernent **la mobilisation d'un Prêt Garantié par l'Etat (PGE)** dans le cadre des soutiens apportés pendant la période de crise sanitaire, pour un montant de 55 000 €, remboursable sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales sont des dettes courantes d'exploitation.

L'association constate une diminution des produits constatés d'avance entre 2019 et 2020. Cela est lié à la fin de certaines conventions pluriannuelles. Ce montant s'élève à 238 k€ contre 374 k€ en 2019.

### Au niveau de l'actif

L'association détient des actions auprès du crédit coopératif (61 €), de la Nef (600 €), Citiz (914,69 €) et Energie Partagée Investissement (2 442,60 €)

Au niveau des besoins d'exploitation, nous constatons une augmentation des créances clients mais une diminution des autres créances (ADEME Nationale). En global les créances clients sont en diminution (775 713 € au 31/12/2020 contre 1 064 847 € au 31/12/2019).

en k€	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Fonds de roulement	128	163	189
Besoin en fonds de roulement	80	65	49
Trésorerie	48	97	140

Grâce à ses capitaux permanents, l'association dispose d'un **fonds de roulement** de 189 k€ soit 59 jours de produits d'exploitation (contre 163 k€ au 31/12/2019 soit 54 jours de produits d'exploitation) soit 2 mois d'avance. Le nombre de jours de produits d'exploitations est relativement stable grâce au bon résultat 2020.

**Le besoin en fonds de roulement** s'élève à 49k€ soit 15 jours de produits d'exploitation (contre 65 k€ soit 22 jours de produits d'exploitation). Le fonds de roulement théorique est donc suffisant pour financer le cycle d'exploitation de l'association. Cependant, celui-ci est très fortement tributaire des délais de paiement des financeurs publics et des dates réelles d'encaissement des subventions. **A noter que le recours croissant à des fonds européens les prochaines années va augmenter sensiblement ce besoin.**

L'association dispose d'une **trésorerie** de 140 k€ (contre + 97 k€ au 31/12/2019). La trésorerie s'améliore mais cela n'est pas suffisamment pour faire face au développement de l'association. Au vu de la structuration de

son bilan, l'association rencontre quelques problèmes de trésorerie. L'association se doit de renforcer ses fonds propres dans le cadre de son développement, et ainsi, en partie, résoudre les tensions de trésorerie.

### Conclusion et perspectives d'avenir

La France traverse depuis le début mars 2020 une crise sanitaire d'ampleur. Les comptes ont été arrêtés par les dirigeants sur la base des éléments disponibles dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19. L'ensemble des éléments connus à la date d'arrêt des comptes ont été appréciés, mais dans un contexte évolutif de crise sanitaire. Aucun impact sur les comptes annuels n'a été anticipé conformément à la réglementation comptable en vigueur. A ce stade, l'activité de la Société n'est pas directement impactée, l'ensemble de l'équipe salariée poursuivant son activité en télétravail depuis un an. Cette crise a un impact sur le chiffre d'affaire de notre activité de formation.

Energie Partagée Association est en plein développement. L'association continue ses actions avec une situation financière qui reste fragile, malgré son amélioration. Afin d'améliorer cette situation, des actions sont mises en place pour permettre une autonomie financière qui sera plus importante à l'avenir (travail sur son modèle économique avec le programme Pins, développement des ressources propres avec la prestation, etc) et être moins dépendante des financements publics. Ce travail portera ses fruits de manière plus importante d'ici quelques exercices.